

# RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

## CE QUI DOIT CHANGER AU 1ER JUILLET 2021

### # 1 MODIFICATION DU CALCUL DES INDÉMNITÉS

Les indemnités seront calculées en divisant les salaires perçus par le nombre de jours calendaires et **non plus par le nombre de jours travaillés**. Un calcul très défavorable si vous alternez les contrats courts ou même si avez été en congé parental, chômage partiel, arrêt maladie de plus de 15 jours...

**1,15 million de personnes vont voir leur indemnisation baisser!**

#### Exemple :

Une personne enchaîne les contrats courts rémunérés au SMIC. Elle a au total travaillé 8 mois sur les 24 derniers mois.

**Avant la réforme** --> 985€ pendant 8 mois

**Après la réforme** --> 667€ pendant 14 mois

### # 2 DÉGRESSIVITÉ POUR LES CADRES

Salaires supérieurs à 4500€ brut mensuel, baisse de 30% de leur allocation à partir du 7ème mois de chômage. Bientôt la réintroduction de la dégressivité, bientôt pour tous ?

## CE QUI DOIT CHANGER AU 1ER OCTOBRE 2021

### # 3 ACCÈS PLUS COMPLEXE AUX DROITS

Pour ouvrir des droits, **il faudra avoir travaillé au moins 6 mois dans les 24 derniers mois** contre 4 mois dans les 28 mois auparavant.

**300.000 personnes n'auront plus accès à des allocations chômage**

### # 4 DROIT AU RECHARGEMENT AMPUTÉ

Pour recharger ses droits, **il faudra avoir travaillé 6 mois ou 910 heures** contre 1 mois ou 150 heures auparavant. C'est la quasi-suppression du droit au rechargement.